

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mai 2025

Nombre de Membres : Afférents : 10 Présents : 7 Qui ont pris part au vote : 8
A l'unanimité 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 mai 2025 à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 mai 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 20 mai 2025.

Présents : Mme Violette FERNANDES Maire, Mme Vinciane HOLLIER, Mr Nicolas MILLET, Mr Bernard CHIVAILLE, Mr Michel VACHERON, Mr Jean-Claude LEBAS, Mr Nicolas ANCLIN

Excusé(s) ayant donné procuration : Mr Guy LACOUDRE à Mme Violette FERNANDES

Absents : Mme Ingrid YENK, Mr Paul DELUGE

A été nommé(e) secrétaire : Mr Nicolas ANCLIN

2025-0013 CONVENTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A LA GESTION DE LA VOIRIE RELATIVE AUX PRESTATIONS DE LABORATOIRE ROUTIER

Madame le Maire rappelle que suite au projet d'aménagement de la RD 6, il convient de passer une convention afin de bénéficier d'une assistance à la gestion de la voirie relative à l'opération de prestations laboratoire routier. (Diagnostic HAP recherche amiante). La commune étant adhérente au Cher Ingénierie des Territoires 1 Place Marcel PLAISANT à BOURGES (18000), il a été convenu avec les membres du conseil de les solliciter pour cette mission.

Le 30 avril 2024, le C.I.T a donc remis une proposition de convention pour cette mission accompagnée du devis correspondant.

Le montant de cette convention s'élève à 1 792,00 Euros H.T. (mille sept cent quatre-vingt-douze euros Hors Taxe), soit 2 150,40 Euros TTC (deux mille cent cinquante Euros TTC).

Madame le Maire présente en pièce annexe la Convention C0422 Prestation Laboratoire Routier.

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte de confier la prestation laboratoire routier à CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

De plus, il est désigné : Mme Violette FERNANDES représentante de la commune pour le suivi de la convention auprès de CHER INGENIERIE DES TERRITOIRES.

Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/05/2025

Le Maire,

Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20250530-2025_0013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2025

Le Secrétaire de Séance
Nicolas ANCLIN